

MOUVEMENT DE TERRAIN : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

Nos conseils pratiques de prévention climatique



Un mouvement de terrain peut désigner une chute de blocs rocheux, un éboulement, une érosion de berge et de ravinement ou une coulée de boue. Le département de la Réunion est régulièrement frappé par des mouvements de terrain en raison de son relief particulièrement accidenté et des conditions météorologiques violentes. Statistiquement, la période de janvier à mars constitue la période la plus critique de l'année. Les mouvements enregistrés durant cette période sont souvent liés aux très fortes pluies de la saison cyclonique.

QUE FAIRE POUR SE PRÉPARER ?

INFORMEZ-VOUS

- Renseignez-vous auprès de la mairie pour avoir plus de détails sur les risques auxquels vous êtes exposés.
- Informez-vous auprès des différents sites mis à votre disposition :
 - le risque mouvement de terrain : gouvernement.fr ;
 - connaître les risques près de chez soi : <https://georisques.gouv.fr/> ;
 - la Base de Données Mouvements de terrains (BDMvt) : georisques.gouv.fr.
- **les autres sites (pour la Réunion) :**
 - le risque mouvement de terrain : risques naturels ;

- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) à La Réunion :

<https://www.brgm.fr/fr/implantation-regionale/reunion>.

- Suivez les consignes des pouvoirs publics et préparez-vous à vous mettre à l'abri ou à évacuer.

PRÉPAREZ UN KIT DE SECOURS EN CAS DE CONFINEMENT

- Des réserves d'eau.
- Des aliments non périssables.
- Des vêtements chauds et des couvertures.
- Une trousse de premiers secours.
- Une radio et une lampe de poche à piles.
- Vos papiers personnels.

QUE FAIRE EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN ?

À L'INTERIEUR D'UN BÂTIMENT

- Dès les premiers signes, évacuez le bâtiment et n'y retournez pas.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Éloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment plus solide, en s'éloignant des fenêtres et en s'abritant sous un meuble solide.
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.

À L'EXTERIEUR D'UN BÂTIMENT

- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Respectez les consignes des pouvoirs publics.
- Rejoignez le lieu de regroupement indiqué.

QUE FAIRE ENSUITE ?

- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Évaluez les dangers et informez les autorités.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation et contactez votre assureur (pour plus de détails, reportez-vous aux conditions générales de votre contrat).

BON À SAVOIR

À La Réunion, on observe dans le cirque de Salazie un des plus grands glissements de terrain habité au monde. En l'espace d'une dizaine d'années (2003 -2013), sur certaines maisons le BRGM a pu mesurer des déplacements de 10 mètres.

À Mayotte, la géomorphologie de l'île donne lieu à différentes typologies de mouvement de terrain suivant où on se situe. Les zones urbaines et périurbaines sont le plus souvent touchées par des glissements dans les talus des routes et des habitations. Le long du littoral, les mouvements de terrains se traduisent généralement par des glissements ou effondrements dans le cas de côtes ou falaises (Mamoudzou, Dzaoudzi) et par l'érosion dans le cas de côtes basses sableuses (Sohoa, Soulou). Source DDRM.

Informations non contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. Prudence Créole ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Prudence Créole,

Société anonyme au capital de 7 026 960 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro 310 863 139, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège est sis 72, rue Alexis de Villeneuve – 97466 Saint Denis Cedex.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé au registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.